



Lettre
aux bloggers

Pour échanger conseils et astuces afin d'optimiser la gestion des blogs de l'ARA.

Edition n° 4 du 10 avril 2013

Bonjour,

A l'assemblée générale de l'ARA le 6 avril 2013 à Montbrison, un nouveau responsable de la commission internet (couramment appelé le webmaster) a été élu.

Ce poste était vacant depuis l'été 2012 et j'ai accepté de me porter candidat afin de prolonger la vie de notre site web et... de nos blogs ARA.

Si aucun webmaster ne s'était présenté, l'alternative aurait pu être la refonte radicale du site web pour en simplifier l'administration. Que seraient devenus nos blogs dans cette perspective ?

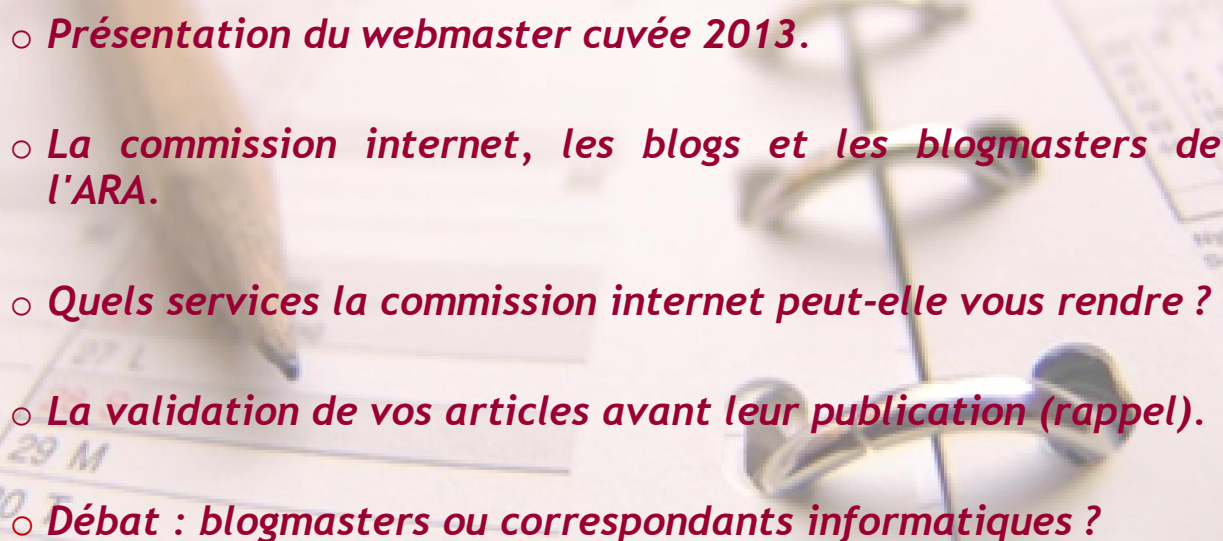
Dans cette "lettre aux bloggers" n°4, je vais me présenter bien que la plupart d'entre vous me connaissent. En effet, j'ai déjà assumé ces fonctions de 2009 à 2011 et, à ce titre, j'ai été amené à former les premiers "blogmasters de l'ARA".

J'espère que nous pourrons renouer des liens cordiaux pour communiquer et échanger toutes les informations utiles au bon fonctionnement des blogs ARA.

C'est dans cet esprit que je reprends la publication des "lettres aux bloggers".

Cordialement, Pierre Favre

Au sommaire de ce numéro 4 :

- 
- **Présentation du webmaster cuvée 2013.**
 - **La commission internet, les blogs et les blogmasters de l'ARA.**
 - **Quels services la commission internet peut-elle vous rendre ?**
 - **La validation de vos articles avant leur publication (rappel).**
 - **Débat : blogmasters ou correspondants informatiques ?**

Présentation du webmaster cuvée 2013.



Parti le 15 août 2011 pour découvrir d'autres chemins, Pierre Favre est de retour depuis le 6 avril 2013.

Beaucoup d'entre vous me connaissent car j'ai déjà assuré les fonctions de webmaster et de responsable de la commission internet de 2009 jusqu'en août 2011.

A ce titre, j'ai mis au point le concept des blogs ARA et j'ai effectué les développements nécessaires pour les mettre en œuvre. Ensuite, j'ai élaboré la formation adaptée et réalisé les différents tutoriaux qui existent sur le blog du webmaster à l'adresse : http://webmaster.amis-st-jacques.org/?page_id=528

Je vous raconte tout cela pour vous rassurer sur le soutien que je pourrais vous apporter concernant le fonctionnement des blogs et leur utilisation spécifique dans le cadre de l'ARA.

A présent, je vais vous parler de mes chemins car il est important qu'un responsable de l'ARA ait été un pèlerin :

En mars 2006, je suis parti seul de la maison (à Saint-Pierre en Faucigny, Haute-Savoie) pour Saint-Jacques de Compostelle. Ce premier pèlerinage a été une révélation sur l'esprit du chemin. Il a nourri mes rêves jusqu'en 2008.

En mars 2008, je suis reparti (de nouveau seul) sur la "Via de la Plata" et, au-delà de Santiago, j'ai découvert Fisterra et Muxia. Ce deuxième voyage m'a semblé encore plus beau que le premier et j'ai eu l'impression de vivre une expérience unique... et difficile à renouveler.

Dès mon retour, j'ai mis mes compétences au service de l'ARA et je me suis investi dans la refonte de notre site web. En effet, en dehors de son côté statique, son mode de fonctionnement créait un goulet d'étranglement qui rendait sa gestion délicate : tout passait par le webmaster et cela provoquait des problèmes de délai voire de pertinence sur les publications réclamées par les uns et par les autres. C'est de ce constat qu'une réflexion est née et a débouché sur le concept de "blogs ARA".

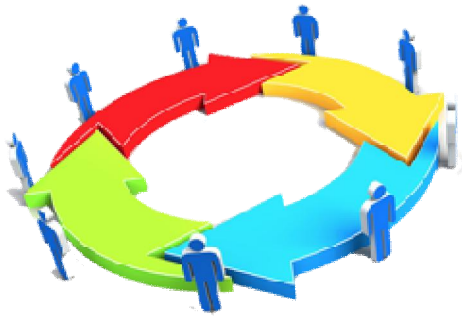
Mais le démon des pèlerinages me tenait toujours et, après avoir assisté à une conférence de Léo Gantelet sur le chemin des 88 temples, j'ai éprouvé l'envie de parcourir ce chemin japonais. Alain Thiérion m'a beaucoup aidé à son tour et, depuis, j'ai eu la chance d'y aller à deux reprises: une première fois en septembre et octobre 2011 avec Brigitte mon épouse et, une seconde fois, de septembre à novembre 2012, seul.

Pour me consacrer à ces pèlerinages, j'ai transmis la responsabilité de la commission internet à Jean-Pierre Séhier vers le 15 août 2011.

Rentré de mon deuxième voyage à Shikoku le 14 novembre 2012, j'ai eu le temps de reprendre contact avec l'ARA pour constater que le site web n'était plus géré, Jean-Pierre ayant démissionné en août 2012.

Cela m'a amené à me porter volontaire pour reprendre la commission internet, la gestion du site web... et des blogs de l'ARA.

La commission internet, les blogs et les blogmasters de l'ARA.



Le lien qui unit la commission internet et les blogmasters de l'ARA est ancien. Il date de la mise en service du premier blog.

Le 22 janvier 2009, le blog ARA de la SAVOIE a été mis en service. Robert Perrier (notre premier blogmaster) a été à l'origine d'une collaboration qui perdure encore aujourd'hui.

DEUX MOTS SUR L'HISTORIQUE : Avant 2009, les demandes de publications des délégations départementales et des commissions passaient toutes par le webmaster. Cette situation n'était pas liée à une volonté d'hégémonie de sa part mais plutôt à la technologie utilisée pour notre site web (pages HTML statiques). Cette technologie ne permettait pas de déléguer la rédaction d'articles à qui que ce soit.

Mi - 2008, nous avons migré notre site web sur une machine plus puissante, dotée d'un vrai serveur web et d'une base de données. Cela nous a permis de mettre en œuvre d'autres technologies comme les pages dynamiques (en PHP) et l'utilisation de CMS (*Content Management System* ou *Système de gestion de contenus*) comme Wordpress...

Dotés de ces nouveaux moyens, nous nous sommes d'abord lancés dans le développement d'applications dynamiques comme la gestion du patrimoine jacquaire en collaboration avec Jean-François Wadier. Devant la réussite de ce premier projet, nous nous sommes penchés sur un problème urgent : la délégation de la communication locale.

DÉLÉGUER LA COMMUNICATION LOCALE : Au moment où notre association montait en puissance et communiquait de plus en plus, dépendre d'une seule personne pour tout publier provoquait des problèmes de délai et de pertinence... sans compter l'usure rapide de la personne en question (*le webmaster de l'époque*).

Il fallait trouver un compromis entre la délégation des publications et la consolidation de toutes ces informations sur un "portail" qui serait le point d'entrée du site de l'ARA. L'autre souci était de trouver un outil simple et relativement universel afin que la formation ne soit pas trop lourde pour les personnes auxquelles ces publications locales seraient confiées.

Cela nous a amené à choisir un CMS comme Wordpress. Cet outil de gestion de blog était le plus connu et le plus utilisé en 2008. De plus, il pouvait être traduit en français.

Le temps de finaliser la partie technique entre les blogs et le portail, le temps de former nos premiers blogmasters ARA (*Robert Perrier suivi de Raymond Ménendez puis de Christian Chérasse*) et le concept devenait opérationnel fin janvier 2009.

DÉLÉGUER : OUI MAIS JUSQU'À QUEL POINT ? Lorsque l'on aborde cet aspect des choses, il faut avoir en tête que le président est responsable de toute la communication de l'association, qu'elle provienne des bulletins, des relations avec la presse et, bien sûr, des publications effectuées sur le site internet et sur les blogs ARA.

Concernant la communication sur les blogs, la délégation de responsabilités aux départements et aux commissions leur permet de maîtriser leur *communication locale* directement en relation avec les activités de l'ARA.

Par opposition, certains contenus (*prises de position au nom de l'association, relations inter-associations, etc.*) restent du ressort du CA et du président (*qui peuvent les superviser*). La plupart du temps, ces contenus sont publiés directement par le webmaster sur un blog spécifique ou sous forme de news consultables sur la page d'accueil.

Dans un autre domaine, les événements touchant plusieurs départements doivent être relatés de façon unique (*souvent par le webmaster sur un blog spécifique*). Ensuite, des liens peuvent être effectués depuis ce blog sur les blogs des départements qui y ont participé (*Europa Compostella, jubilés, marches aux bourdons, etc.*).

NB : Aujourd'hui, une commission a été créée pour les joëttes et elle dispose de son blog.

Voilà pour les contenus.

Concernant la forme, nous essayons de conserver une homogénéité de présentation.

Elle est assurée par des choix de "thèmes" pour la présentation générale de chaque blog mais également par l'observation de règles de présentation (*présentation tabulaire des articles, logique de présentation des liens, utilisation de popups, taille des vignettes, etc.*) qui permettent aux internautes de naviguer sur l'ensemble de notre site sans avoir l'impression de changer de logique d'un blog à l'autre...

Certes, ce sont des contraintes mais elles font partie des conditions de la délégation de communication donnée à chaque département et à chaque commission. Nous essaierons de les re-formaliser dans une charte (*il en existait une mais je pense qu'il serait bon de s'y repencher*)...

UN BESOIN DE FORMATION SPÉCIFIQUE : nos premiers blogmasters ont été persévérants car les premiers pas ont été hésitants. En fait, il a fallu plancher aussi bien sur les particularités techniques (*qui sont liées essentiellement à la mise à jour automatique de notre page d'accueil*) que sur les conditions organisationnelles (*voir paragraphe précédent*) pour commencer à dispenser une formation spécifique à l'ARA.

En effet, être à l'aise avec WordPress est une très bonne chose mais un blogmaster de l'ARA doit également connaître les spécificités d'emploi d'un blog au sein de notre association. Ces spécificités, rajoutées à l'apprentissage de WordPress et d'AjaxPlover (*nos outils de base*), sont à la base de la formation spécifique que nous produisons.

UNE FORMATION ASSURÉE PAR LE WEBMASTER DE L'ARA : dans la mesure où il est le garant de l'homogénéité de notre site web, le responsable de la commission internet (*actuellement nommé "le webmaster"*) encourage le respect de règles de présentation, de chartes graphiques et de modes opératoires communs (*la présentation des articles, les règles de nommage et la façon d'uploader des fichiers, par exemple*). Ces règles permettent également de développer une culture commune à tous les intervenants sur notre site.

Tout cela peut créer un besoin de formation spécifique que la commission internet propose à tous les blogmasters... ainsi qu'à d'autres intervenants comme les modérateurs de la rubrique "Compagnons & compagnes" et les utilisateurs d'applications spécifiques (*patrimoine jacquaire, carte interactive, planning de l'exposition, etc.*).

ET AUJOURD'HUI ?

On le devine un peu, notre collaboration portera surtout sur les besoins de formation et sur la finalisation d'une charte d'utilisation des blogs (*rien de bien sorcier mais ce qui est validé par tous est mieux compris, en général*). Sur ce sujet, il ne serait sans doute pas inutile de prévoir une rencontre courant 2013...

Concernant les évolutions techniques des différents outils utilisés par les blogmasters de l'ARA (*mises à jour régulières du package Wordpress et du package AjaxPlover, utilisé pour les uploads*), il n'y a rien d'urgent à l'horizon six mois. Généralement, quand le besoin s'en fait sentir, l'évolution se fait de façon à ne pas perturber votre travail. Souvent, les vidéos explicatives sont réactualisées et des formations peuvent être organisées à la suite d'une évolution importante.

Tout cela ne peut fonctionner que si les différents acteurs communiquent librement entre eux. Il va de soi que les blogmasters peuvent faire des propositions pour améliorer le système.

En particulier, cette "lettre aux bloggers" peut encore évoluer de façon à traiter des sujets qui vous préoccupent ou pour répercuter vos propositions et vos demandes...

Je suis à votre écoute.

Quelques autres cas :

Vous pouvez compter sur le webmaster et la commission internet pour traiter des cas plus organisationnels. Citons pour mémoire :

Les formations des nouveaux blogmasters. On peut connaître les arcanes techniques de Wordpress mais ne pas connaître les contraintes de l'ARA concernant nos habitudes de présentation, l'utilisation des catégories, la validation des publications, les liens entre blogs et portail ARA et plein d'autres petites subtilités...

Les débats sur **l'unicité de l'information** (qui est chargé de publier quoi et qui doit se contenter de créer des liens sur le blog du voisin). Je pense à la communication des commissions qui peuvent être reprises au niveau des départements (bretelles d'accès, patrimoine, etc.).

La couverture des événements transversaux (Europa Compostella, jubilés, joëlettes, marches aux bourdons, etc.). En effet, un blog spécifique, mis à jour par le webmaster, est dédié aux publications relatives à ces événements. Les blogs départementaux pourront alors établir des liens sur des articles de ce blog.

Conclusion:

La commission internet vous aidera dans la mesure de ces moyens dans toutes vos problématiques techniques. Dans la mesure où elle est garante de la cohésion de notre communication sur internet, elle peut vous conseiller sur un certain nombre de "débats" organisationnels.

N'hésitez donc pas à faire appel à moi (web@amis-st-jacques.org) si vous rencontrer des difficultés. C'est fait pour...

Fin de l'article " Quels services la commission internet peut-elle vous rendre? "

La validation de vos articles avant leur publication (rappel) :



Pour certaines "grosses" délégations départementales ou certaines commissions, le responsable peut déléguer la rédaction des articles à un ou plusieurs blogmasters.

Cependant, il reste responsable de toutes les publications sur son blog. Mais comment assure-t-il la validation des articles préparés par d'autres ?

Déléguer sans renoncer à valider :

Un délégué départemental ou un responsable de commission n'est pas forcément un spécialiste du clavier ou un artiste du blog. Sa charge de travail est souvent importante et il va donc déléguer la rédaction des articles de son blog à un ou plusieurs blogmasters qui peuvent être relativement éloignés géographiquement.

Cependant il souhaite valider tout ce qui sera publié (dans certains cas, cela peut avoir un impact important). Comment le faire sans se déplacer chez l'un ou chez l'autre ?

Les statuts d'un article de blog :

Il faut savoir qu'un article n'est pas forcément publié (et donc visible par tous) lorsque vous l'enregistrez sur votre blog.

Dans un premier temps, il possède un statut "brouillon" qui permet au rédacteur seul de juger, via l'aperçu, du rendu (et des contenus) de son article. Les liens fonctionnent-ils, les images correspondent-elles, etc. ?

Si le rédacteur de cet article en est satisfait, il peut changer son statut en "publié". Ce statut est alors lié à une date-heure de publication. Si cette date-heure n'est pas modifiée, l'article apparaît en tête de blog et il peut être visible également sur notre portail.

Principe simplifié de validation entre le blogmaster et le responsable :

On l'a vu ci-dessus, un article dispose d'un statut et d'une date-heure de publication.

Le blogmaster peut faire valider son article en le publiant à une date-heure de **moins deux ans**. Ainsi, son article est visible par tous mais il n'apparaît pas en tête de liste. Il n'apparaît pas non plus sur le portail de notre site web vu que, seuls les articles récents peuvent l'impacter.

Le responsable, une fois prévenu par mail, par téléphone, etc. va pouvoir lire l'article sur le blog en se déplaçant sur les articles les plus anciens. Par mail ou par téléphone, Après **vérification des contenus** et du rendu, après s'être assuré que l'article ne fait pas doublon par rapport à une commission ou une délégation, il va donner son accord à la publication définitive ou réclamer des modifications.

Si c'est le cas, on recommence le cycle.

Le rédacteur - blogmaster, une fois qu'il a reçu le feu vert du responsable peut modifier la date-heure de publication en forçant la date d'aujourd'hui. L'article apparaît alors correctement sur le blog et sur la page d'accueil (si la catégorie rattachée à son article est autorisée à apparaître sur le portail). Existe-t-il un tutorial sur ce sujet ?

Bien sûr, vous pouvez consulter le tutorial sur http://webmaster.amis-st-jacques.org/?page_id=528

Débat : blogmasters ou correspondants informatiques ?



Entre le webmaster et les blogmasters, 12 personnes se répartissaient le travail sur le site web de l'ARA.

Aujourd'hui, dans chaque délégation et chaque commission, de nouveaux intervenants apparaissent pour couvrir de plus en plus de besoins ayant trait soit au site web soit à la communication via des moyens informatiques.

Alors, faut-il se contenter de les nommer blogmasters ?

Les intervenants directs sur le site web de l'ARA :

Il y a 5 ans, le webmaster était le seul à intervenir sur le site web.

En 2011-2012, avec 16 blogs, le nombre d'intervenants s'est nettement accru : une bonne douzaine de "blogmasters" interviennent au sein de l'ARA.

On peut y rajouter les responsables d'applications spécifiques de notre site web : le patrimoine jacquaire, la carte interactive des chemins, le planning de l'exposition.

En 2013, de nouveaux intervenants apparaissent. Il s'agit des modérateurs de la rubrique "Compagnons & compagnes de route". Ils sont 3 aujourd'hui mais, vu la disponibilité qu'on leur réclame, ils seront bientôt plus nombreux...

La croissance des besoins informatiques et des besoins de communication :

Au sein des délégations départementales comme au sein des commissions, les besoins de communication utilisant l'informatique se développent rapidement (photos, diaporamas, blogs, documents PDF, sons & chansons, podcasts, etc.).

Chaque responsable doit faire appel à des "spécialistes" qui, eux-mêmes, peuvent s'appuyer sur la commission internet. Il ne s'agit plus seulement de blogmasters mais de personnes ayant une culture informatique au sens large.

Pourquoi ne pas travailler avec des "correspondants informatique" :

Chaque délégation possède aujourd'hui son correspondant "bulletin", son correspondant "chemins", son correspondant "patrimoine" et son correspondant "hospitalité".

Pourquoi ne pas désigner un correspondant "informatique" qui pourrait servir d'intermédiaire entre sa délégation, sa commission et la commission "internet" ?

En effet, le terme de "blogmaster" me semble un peu réducteur au vu des nouveaux besoins... Cela revaloriserait ce rôle et permettrait d'homogénéiser notre organisation au sein de l'ARA.

Je vous laisse y réfléchir...

Fin de l'article "Débat : blogmasters ou correspondants informatiques ?"

Voilà, ce quatrième numéro de la "lettre aux bloggers" s'achève ici.

Pour le prochain numéro, vous pouvez me proposer de nouveaux sujets en écrivant à web@amis-st-jacques.org

A bientôt sur les blogs de l'ARA.